

BARÈME D'HONORAIRES

Tarifs applicables 2025

TRANSACTION IMMOBILIÈRE

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
Jusqu'à 150 000 €	6%
De 150 001 € à 300 000 €	5%
De 300 001 € à 500 000 €	4,5%
Au-delà de 500 000 €	4%
Estimation immobilière	200 € TTC

Honoraires à la charge de l'acquéreur (FAI) • Forfait minimum 7 000 € TTC

GESTION LOCATIVE

PRESTATION	TARIF	BASE
Gestion annuelle	9% TTC	Loyer mensuel
Rédaction bail	9 € TTC/m ²	Surface
État des lieux	3 € TTC/m ²	Surface
Location saisonnière	25% HT	Loyers encaissés
Estimation locative	50 € TTC	Forfait

Honoraires bail et EDL : locataire et propriétaire (répartition 50/50)

Estimation locative remboursée si mandat de gestion confié à l'agence

SYNDIC & VIAGER

SERVICE	TARIF
Syndic < 10 lots	280 € HT/lot/an
Syndic 10-50 lots	200 € HT/lot/an
Syndic > 50 lots	150 € HT/lot/an
Viager occupé < 300 K€	7% TTC valeur vénale
Viager occupé > 300 K€	6% TTC valeur vénale
Viager libre / Vente à terme	8% TTC valeur vénale

Honoraires viager à la charge de l'acquéreur (inclus dans le bouquet FAI)

LYNETTA

Île d'Oléron • Charente-Maritime

Carte T : en cours • Carte G : CPI 170220240000000001

Garantie financière : GALIAN • RCP : GALIAN

Document mis à jour : 17/12/2025